

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
16 février 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

2023D016

OBJET :
15. SIGNATURE D'UNE
CONVENTION
INTEMPÉRIES AVEC
LES AGRICULTEURS.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 059-215904004-20240222-2024D016-DE

L'an deux mil-vingt- quatre, le vingt-deux FÉVRIER

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. DELVOYE Philippe – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. LORIDAN Bernard, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. ROBBE Jean-Pierre
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
Mme CLINKEMAILLIE Colette, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
Monsieur TREDEZ Alain, **procuration** à M. TIMLELT Frédéric

ABSENT : M. LAPIERRE Julien

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 11 décembre 2014, la commune de Merville a décidé de signer une convention de déneigement avec les agriculteurs volontaires de la commune de Merville pour assurer les travaux de déneigement et de salage sur les voies communales, et ce pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Celle-ci a été renouvelée par délibérations du 22 février 2018 et du 21 février 2021. Cette dernière arrive à échéance.

Au regard des conditions météorologiques de ces derniers mois, et de l'aide apportée par les agriculteurs lors des inondations notamment, il paraît opportun d'y ajouter pour les intempéries gel et inondations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- signer la convention correspondante à passer avec les agriculteurs, annexée à la présente délibération, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- imputer les dépenses à l'article 611 du budget communal, le cas échéant et après remise d'un état des heures effectuées par l'agriculteur.

La convention prendra effet à compter de la date de signature, pour une durée d'1 an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

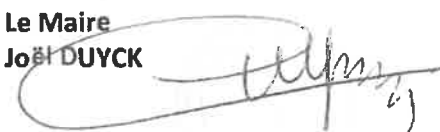
Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les Jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

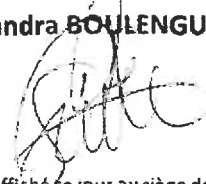
Le Maire

Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.